



ELECTION PRESIDENTIELLE

Les débats électoraux dans les familles

Ce qui fonde une famille, plus que les liens du sang ou les liens légaux, c'est « l'idée qu'on partage tous plus ou moins les mêmes croyances, explique Robert Neuburger, thérapeute du couple et de la famille. Tous les cinq ans, au moment de l'élection présidentielle, les joutes politiques entrent jusque dans le cercle familial. 40 % des Français évitent de parler politique avec leur conjoint, 61 % avec leurs parents. 27 % ne votent pas comme leur compagnon. C'est le résultat d'[un sondage publié par Psychologies](#). Les convictions politiques d'un individu font partie de son identité et s'expriment naturellement dans le cercle intime. Mais le lien familial n'empêche pas les divergences idéologiques. Le Figaro a recueilli [des témoignages dans les familles françaises](#).

Et vous, votez-vous comme vos parents ?

"Qu'il soit accepté ou rejeté, l'héritage parental est très présent au moment de choisir son candidat. Cette élection, si surprenante en 2017, favorise aussi des échanges riches en famille, même en cas de désaccords." Témoignages qui montrent le rôle prépondérant de la famille dans la fabrique des opinions. [On en parle ici en lien](#).

Et avez-vous perdu des « amis » sur les réseaux sociaux ?

En pleine élection présidentielle, beaucoup d'internautes partagent leurs opinions politiques sur les réseaux sociaux. Sur Facebook, des conversations s'enveniment, au point que certains n'hésitent pas à supprimer des amis. [France Bleu a recueilli vos témoignages](#).

Bientôt le 3^{ème} tour, les élections législatives

Quel que soit le vainqueur du second tour de la présidentielle, le résultat des élections législatives de juin est difficile à prévoir. Recomposition politique, majorité difficile à former, cohabitation, mode de scrutin... [Franceinfo vous aide à y voir plus clair](#).

Cumul des mandats, la loi change

Les deux textes de loi visant à interdire à un parlementaire d'exercer simultanément une fonction de chef ou d'adjoint d'un exécutif local vont entrer partiellement en vigueur à partir de juillet 2017. Promulgués le 14 février 2014, ils visent à corriger une pratique qui fait de la France une exception en Europe. [Un article de Vie publique, 25 avril 2017](#).

EDUCATION



Activités périscolaires

Le statut d'auto-entrepreneur ne peut être utilisé pour les activités périscolaires que pour des prestations ponctuelles, d'après une réponse du 13 avril 2017 du ministère de l'Economie et des Finances à une question posée par un sénateur. La [réponse](#) du ministère est claire à ce sujet. Pourtant, l'[enquête 2016](#) de l'Association des maires de France (AMF) sur la réforme des rythmes scolaires met en avant la proportion importante de collectivités qui font appel à des auto-entrepreneurs pour pallier les difficultés de recrutement : "près de neuf communes et intercommunalités sur dix ont fait appel à des intervenants extérieurs pour l'encadrement des nouvelles activités périscolaires", précise ainsi l'enquête, et dans ce cadre, ces collectivités recourent à 43% aux personnes bénévoles, à 41% aux associations d'éducation populaire, 37% aux clubs sportifs mais aussi à 29% aux autoentrepreneurs...

Lutte contre le décrochage scolaire

La [circulaire du 18 avril 2017](#) de la ministre de l'Education nationale aux recteurs donne instruction concernant la mobilisation du droit au retour en formation et le maintien en formation au service de la lutte contre le décrochage scolaire. On constate en effet que 21 % des ajournés pour la première fois à l'examen des baccalauréats général et technologique ne se réinscrivent pas l'année suivante. Dans les lycées professionnels, cette part s'élève à 66 %. Depuis le 31 mars de cette année, une campagne de communication est organisée à destination des élèves et des familles pour mieux informer sur les nouveaux dispositifs de maintien en formation (réinscription des élèves ajournés et conservation des notes) et l'aide au retour pour les lycéens en formation professionnelle.

Le site www.reviensteformer.fr, géré par l'Onisep, propose désormais un rappel immédiat par des conseillers spécialement formés. Des guides pratiques sont mis à disposition des académies pour accompagner les établissements dans la prise en charge de ces publics.



L'obligation scolaire et l'instruction dans la famille

La [circulaire du 14 avril 2017 \(BO du 20.4.07\)](#), signée par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, et Matthias Felk, ministre de l'Intérieur, indique au préalable que les parents ont "le droit de choisir le mode d'instruction de leur enfant" et que cette "liberté (...) doit se concilier avec le droit à l'éducation reconnu à l'enfant lui-même, que l'Etat a le devoir de préserver". Les parents doivent déclarer ce choix au maire et à l'Inspection Académique-Dasen qui délivre une "attestation d'instruction dans la famille" qui pourra être présentée à l'organisme débiteur de prestations familiales. Le maire doit "contrôler la réalité matérielle de l'instruction donnée à l'enfant" et l'Etat doit vérifier que l'enfant bénéficie bien du droit à l'éducation tel qu'il est défini à [l'article L. 111-1](#) du code de l'éducation modifié par la loi Peillon du 8 juillet 2013 de refondation de l'école.

En 2015, selon l'Education nationale, sur les 8,1 millions d'enfants de 6 à 16 ans soumis à l'obligation scolaire, 24.300 suivaient une instruction à domicile, soit 0,3 %.

Ouvrir l'école aux parents

La [circulaire du 18 avril 2017](#) redéfinit les objectifs ainsi que les modalités de gestion du dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants.

Orientation

L'[arrêté du 21 avril 2017](#) fixe la liste des établissements retenus pour l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation à l'issue de la classe de troisième.

JEUNESSE

Information jeunesse

Les *centres d'information jeunesse* sont des structures permettant aux jeunes d'avoir accès à "une information généraliste, objective, fiable et de qualité touchant tous les domaines de leur vie quotidienne". La loi Egalité et Citoyenneté prévoit qu'ils disposent d'un label. Publiés au Journal officiel du 21 avril, un décret et un arrêté précisent le cadre de cette labellisation. , Les structures sont invitées à "mettre en place des modalités d'accueil adaptées aux publics les plus fragiles notamment les jeunes porteurs de handicap, les jeunes sous main de justice, les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes en rupture familiale, les jeunes illettrés". Un centre doit pouvoir "proposer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes" et recevoir ces derniers sans rendez-vous, ou encore "associer les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse au diagnostic et à la construction de l'offre d'information". Actuellement, un Crij existe dans chaque ancienne région ; au sein des nouvelles grandes régions. "Une seule structure exerçant une activité à l'échelon régional peut être labellisée par région," précise le décret.

En savoir plus : [Le décret du 19 avril 2017](#). [L'arrêté du 19 avril 2017](#).

SANTE

Consultation

Le prix de la consultation chez le généraliste est passé à 25 € au 1^{er} mai 2017.

Accès à la santé

En octobre 2012, devant un congrès de la Mutualité conquis, François Hollande s'engageait à "généraliser à l'horizon 2017 l'accès à une couverture complémentaire de qualité", c'est-à-dire aux mutuelles, institutions de prévoyance ou assurances. Aujourd'hui, la promesse reste largement inachevée, ce qu'explique [un article de Sciences et Avenir](#). Le gros des exclus se trouve parmi les jeunes, les chômeurs et les retraités, victimes de tarifs plus élevés en raison de leur âge.

Accès aux soins

[M'T Dents](#) est un rendez-vous de prévention chez le dentiste intégralement pris en charge par l'Assurance-maladie, les soins - nécessaires - sont remboursés à 100%. Publié au Journal officiel le 25 avril, [l'arrêté du 19 avril 2017](#) a fixé les modalités de l'examen bucco-dentaire de prévention à l'âge de 21 et 24 ans. Il étend ainsi le dispositif M'T Dents dans l'année suivant le 9^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème} anniversaire aux 21^{ème} et 24^{ème} anniversaire. Ses dispositions entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018.

LOGEMENT



Hébergement d'urgence

Le [décret du 21 avril 2017](#) modifie les règles d'urbanisme applicables aux structures destinées "à l'hébergement d'urgence des personnes migrantes en vue de leur demande d'asile". Cette dispense est aujourd'hui de droit - sous réserve des autres règles d'urbanisme et de sécurité applicables - pour les constructions temporaires dont la durée d'implantation n'excède pas trois mois. Le décret prévoit également un allongement de la dispense de permis accordée aux constructions nécessaires "au relogement d'urgence des personnes victimes d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle ou technologique". Le décret porte cette durée à un an.

HANDICAP

Accessibilité

La délégation ministérielle à l'accessibilité a publié, le 30 mars, les chiffres au 1er février 2017 de l'accessibilité et des agendas programmés d'accessibilité (Ad'AP) des établissements recevant du public. Ceux-ci montrent que, sur 1.034.166 ERP recensés, 334.166 étaient accessibles à cette date. Le registre d'accessibilité, obligatoire pour tout établissement recevant du public (ERP), devra être mis en place **avant le 30 septembre 2017**. Un [arrêté du 19 avril 2017](#) vient préciser le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour de ce registre.

TRANSPORT

SNCF

Les régions viennent de se voir confier la pleine responsabilité de la tarification des TER pour l'ensemble des abonnés (abonnements travail et élèves, étudiants, apprentis), a annoncé Régions de France le 21 avril 2017. La mesure résulte d'un engagement pris par le gouvernement auprès de Philippe Richert, président de Régions de France et président de la Région Grand Est, lors de la réunion de la plate-forme Etat-régions le 27 juin dernier, a rappelé l'association d'élus. En savoir plus : [article de Localtis](#).

PROTECTION DE L'ENFANCE

Enfants de retour de la zone irako-syrienne

Le Premier Ministre, Bernard Cazeneuve, a précisé les modalités de retour des enfants de djihadistes, emmenés par leurs parents en Syrie et en Irak, ou nés sur place. A travers l'aide sociale à l'enfance, les départements sont amenés à jouer un rôle important dans le dispositif ainsi mis en place. Le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas a installé le 25 avril, les deux comités de suivi prévus par la [circulaire du 24 mars 2017](#) et [l'instruction du Premier ministre du 23 mars](#).

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Rapport OFPRA

L'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) publie son rapport d'activité 2016. En près de 150 pages et de très nombreux chiffres et témoignages, celui-ci apporte de nombreux enseignements sur le traitement de la demande d'asile au cours de l'année écoulée. Alors que la France a joué un rôle relativement modeste dans la prise en charge de la crise de l'asile, l'Ofpra n'en enregistre pas moins un certain nombre de records pour la dernière décennie. Lire : [Le rapport d'activité 2016 de l'Ofpra.](#)

Rapport du CESE

Alors que l'idée de revenu universel sort quelque peu du devant de la scène avec l'élimination de Benoît Hamon au premier tour de l'élection présidentielle, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) y revient avec l'adoption, le 25 avril d'un avis sur "le revenu minimum social garanti", présenté par Marie-Aleth Grard, vice-présidente d'ATD Quart Monde, et Martine Vignau, vice-présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). En savoir plus : [Le communiqué du Cese du 25 avril 2017.](#)

FINANCES LOCALES

Départements en difficulté

Le [décret n° 2017-615 du 24 avril 2017](#) officialise la répartition des 200 millions d'euros du fonds exceptionnel aux départements connaissant "une situation particulièrement dégradée" est paru au Journal officiel du 25 avril. Le dispositif vise à venir en aide aux départements qui, notamment du fait de la croissance des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), ont des marges de manœuvre extrêmement réduites.

LE MOIS DE L'EUROPE

Initiatives dans la région

L'année 2017 célèbre un triple anniversaire, celui des 60 ans de la signature du Traité de Rome et de la mise en place du Fonds social européen (FSE), ainsi que celui des 30 ans du [programme Erasmus+](#). La Région Grand Est a lancé le mois de l'Europe le 13 avril 2017 à la Maison Robert Schuman à Scy-Chazelles (57). **200 manifestations labellisées Mois de l'Europe 2017** se tiennent du 1er au 31 mai dans tous les territoires de la région Grand Est.

Autorité de gestion de 7 programmes européens, la Région Grand Est gère plus de 1,4 Milliard d'€ au titre des fonds européens (773 M€ au titre du fonds européen de développement régional et du fonds social européen FEDER-FSE, ainsi que 650 M€ de fonds européen agricole pour le développement rural). Dans le cadre des coopérations transfrontalières, elle est également autorité de gestion du Programme Interreg VA Rhin Supérieur (109 M€), préside l'autorité de gestion du Programme Interreg VA Grande Région (140 M€) et participe au programme INTERREG VA France Wallonie Vlaanderen (170 M€).

La Maison de l'Europe Strasbourg-Alsace organise le 9 mai un débat sur les 30 ans d'Erasmus+ à la Fnac de Strasbourg. Le Parlement européen ouvrira ses portes le 14 mai 2017.

A bientôt pour une nouvelle édition !